

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille vingt, le 10 Septembre 2020 à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Guillaume le Caroff de Rostrenen, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
35	4

Date de la convocation
4 Septembre 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 21/09/2020

et publication le 21/09/2020

PRESENTS : Sandra le Nouvel — Eléonore Kogler – Fabienne Perrot – Evelyne Minier – Alain Cupcic – Sylvien Steunou - Marie-Claude Le Tanno-Guégan – Marjorie Bert – Evelyne Aslanoff – Rollande le Borgne – Hervé Gicquel – Martine Bou-Anich – Pierrick Pustoc'h - Bernard Rohou – Vincent Coëtmeur – Magalie Corgnec – Alain Guéguen – Bernadette Le Boëdec – Rémy le Vot - Julie Cloarec – Delphine Cochenne – Raymond Géléoc – Christophe Jagu – Guillaume Robic – Nolwenn Burlot - Catherine Boudiaf – Guy Lagadec – Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Jacques Troël – Claude Bernard – Fabrice Even – Eric Bréhin – Guy Le Foll –

Madame Gaël Pédron donne procuration à Madame Delphine Cochenne
Monsieur Raoul Riou donne procuration à Madame Sandra Le Nouvel
Monsieur Jérôme Lejart donne procuration à Madame Evelyne Minier
Monsieur Thierry Troël donne procuration à Madame Eléonore Kogler

Attribution d'une subvention à l'association Solidarité Paysans Bretagne

La Présidente informe le conseil communautaire que l'association Solidarité Paysans Bretagne, par courrier en date du 9 octobre 2019, a sollicité la CCKB pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 5 000 €.

L'association Solidarité Paysans Bretagne accompagne les familles d'agriculteurs en difficulté sur l'ensemble du territoire régional, dont celui de la CCKB, depuis plus de trente ans. Les objectifs de l'association sont de répondre aux attentes des agriculteurs en difficulté, de permettre à ceux qui le souhaitent de conserver leur emploi et leur exploitation en participant au redressement des situations complexes et, plus globalement, de lutter contre l'exclusion et la précarité en milieu rural.

L'association fonctionne grâce à une équipe de 9 salariés et un réseau d'une centaine de bénévoles à l'échelle régionale. Chaque accompagnement individuel est réalisé par un binôme composé d'un salarié et d'un bénévole, ou de deux bénévoles, et est basé sur :

- Une démarche volontaire de la personne accompagnée ;
- Une information des personnes sur leurs droits (sociaux, juridiques, etc.) ;
- Un diagnostic social, économique et technique ;
- Un traitement de l'endettement de l'exploitation par la médiation auprès des créanciers ou l'accompagnement tout au long des procédures judiciaires ;
- L'orientation des personnes si nécessaire vers les services et acteurs compétents (MSA, Chambres d'Agriculture de Bretagne, services vétérinaires, centres de gestion, mandataires judiciaires, professionnels de la santé, acteurs de l'habitat, etc.) ;
- Des temps conviviaux et des formations permettant aux personnes accompagnées de reprendre goût aux relations avec leur environnement et aux responsabilités.

Par courrier en date du 15 avril 2020, l'association Solidarité Paysans Bretagne a apporté des précisions quant à ses activités sur le territoire de la CCKB, indiquant que 26 personnes ont été accompagnées sur notre territoire en 2019 (pour 130 personnes accompagnées au niveau départemental, soit 20% de l'activité de l'association) et 9 nouvelles personnes étaient accompagnées depuis le début de l'année 2020 (en plus de 25 personnes dont l'accompagnement se poursuit).

La Présidente rappelle également au conseil communautaire que l'association Solidarité Paysans Bretagne loue un bureau à la CCKB au sein des locaux des services techniques à Rostrenen.

Eu égard, à la fois, à la qualité et l'importance des actions conduites auprès des familles d'agriculteurs en difficulté et au nombre conséquent de personnes accompagnées sur le territoire de la CCKB, la Présidente propose au conseil communautaire d'attribuer à l'association Solidarité Paysans Bretagne une subvention à hauteur de 5 000 €. Dans l'hypothèse d'une sollicitation de la CCKB au titre de l'année 2021, la subvention pourra être allouée sur présentation des résultats quantitatifs et qualitatifs quant aux actions réalisées sur le territoire de la CCKB.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants

Décide d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Solidarité Paysans Bretagne au titre de l'année 2020.

La Présidente de la CCKB,

Sandra LE NOUVEL

